



Annulation d'un achat de voiture neuve

Par **cfranco**, le **26/03/2013** à **17:01**

Bonjour,

Je suis allée hier en concession pour voir des voitures. Le vendeur me propose une voiture neuve. Après de nombreuses hésitations, je signe le bon de commande avec un acompte non encaissé de 1500€

Le soir même j'y retourne pour l'essayer en famille avec mes enfants.

Là je m'aperçois que la voiture ne correspond pas à mes attentes (trop petite).

Je souhaite donc annuler la commande et récupérer mon acompte.

Le vendeur me dit alors qu'il faut que je fasse une lettre en recommandé avec AR pour annuler la vente mais que je ne récupérerai pas mon acompte. Il me propose un avoir pour une autre voiture.

Mais vu la façon dont ça s'est passé, je ne souhaite plus faire affaire avec eux.

Est-ce que légalement je peux récupérer mon acompte ?

Merci de vos conseils.

Par **janus2fr**, le **27/03/2013** à **08:45**

Bonjour,

Légalement, il n'y a pas de possibilité de se rétracter pour un achat signé en concession, sauf s'il s'agit d'un achat à crédit (spécifié comme tel sur le bon de commande).

Donc non seulement vous ne pourriez récupérer votre acompte, mais vous seriez obligé de poursuivre la vente.

Si vous tenez vraiment à annuler la vente et que le vendeur accepte à titre amiable en ne gardant que l'acompte, c'est un moindre mal...

Par **cfranco**, le **27/03/2013** à **09:03**

Merci pour votre réponse.

Le problème est là, j'achète la voiture à crédit mais sur le bon de commande il est indiqué "comptant".

Je suppose que si je me rétracte sur le crédit, l'acompte est perdu aussi.

Par **janus2fr**, le **27/03/2013** à **11:55**

Si le bon de commande ne mentionne pas que l'achat est à crédit, vous ne pouvez pas utiliser la rétractation du crédit pour vous rétracter sur la vente. Comment se fait-il que vous n'avez pas demandé à ce qu'il soit spécifié que l'achat est à crédit ? Et si le crédit était refusé ???

Par **cfranco**, le **27/03/2013** à **16:41**

Lors de la discussion de la vente, j'ai bien dit qu'une partie serait à crédit, on a d'ailleurs parlé financement via leur société de crédit.

C'était tellement évident pour moi que je n'ai vu qu'après coup que ce n'était pas indiqué sur le bon de commande.

Il faut dire que le vendeur a abusé de "stratégies" commerciales pour que je signe et je suis tombée dans le piège.

Tant pis pour moi.

Merci de votre temps.